

Mairie de Lafrançaise

(Tarn et Garonne)

Délibération n° 4*Objet : Acquisition
bâtiment et parcelle**Date de convocation :**14 décembre 2023**Date d'affichage :**14 décembre 2023**Nombre de Conseillers
en exercice :*

23

Nombre de présents :

18

Nombre de votants :

19

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAFRANCAISE (TARN ET GARONNE)

L'an deux mille vingt trois
Le 21 décembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise, sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Jean-Pierre ANGLAS, Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Gérard ROCHE, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoir :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE.

Absents : M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : M. Alain MALMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1311-10 ;

VU le bien immobilier, situé au 25 rue Léon Cladel, zone UA, parcelles 38 (602m²) et 39 (532m²) section CE, propriété de l'indivision BELLANGER ;

VU la proposition d'achat acceptée par le Consort Bellanger pour le prix de 154 000 € hors frais notariés, ainsi que les honoraires à hauteur de 10 000€ charge vendeurs ;

CONSIDERANT la délibération n°10 du Conseil Municipal du 05/12/2023 ;

Monsieur le Maire propose de procéder à cette acquisition par acte notarié suite à l'acceptation de l'offre d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition de l'immeuble et de sa parcelle attenante pour un montant de 154 000€ et 10 000€ d'honoraires agence immobilière (charge vendeurs) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette acquisition,
- AUTORISE son Maire à signer toutes les pièces et autres documents relatifs à ce dossier,
- PRECISE que Maître Sandra POUGET est le notaire de la commune.

- A D O P T É E -

Le Maire,

Thierry DELBREIL

